



# ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

## Politique et réglementation

Question écrite n° 13782

### Texte de la question

M Jacques Barrot attire l'attention de M le secrétaire d'Etat auprès du ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale, chargé des handicapés et des accidentés de la vie, sur la nécessité de rendre plus accessibles les places et les rues aux personnes handicapées. Il lui demande s'il ne conviendrait pas de consulter la commission d'accessibilité non seulement pour les aménagements de bâtiments publics, mais de manière générale pour les aménagements de voirie urbaine, en particulier en cas de restructuration d'un centre urbain. Il est en effet très souhaitable que les élus municipaux lorsqu'ils aménagent nos villes soient sensibilisés aux difficultés qu'entraînent pour les handicapés les ruptures de niveaux, les escaliers et les obstacles de tous ordres. Certains bureaux d'études accordent une priorité à l'esthétique et ont tendance à multiplier les changements de niveaux en oubliant que la population âgée et handicapée - moteur ou visuel - éprouvera ensuite des difficultés pour se promener dans la cité.

### Texte de la réponse

Reponse. - Le secrétariat d'Etat chargé des handicapés et des accidentés de la vie partage le point de vue de l'honorable parlementaire sur la nécessité de développer le rôle des commissions consultatives départementales de la protection civile, de la sécurité et de l'accessibilité (CCDPCSA). Une réflexion, notamment avec le secrétariat d'Etat chargé des collectivités territoriales, est engagée afin de promouvoir durablement une politique cohérente et convergente d'accessibilité du cadre bâti et des transports. Cet objectif devrait mobiliser l'ensemble des élus qui ont été informés de cette orientation par une lettre du 20 décembre dernier cosignée par le ministre de l'intérieur, le ministre de l'équipement, du logement, des transports et de la mer, le ministre du logement, le secrétaire d'Etat chargé des collectivités territoriales et le secrétaire d'Etat chargé des handicapés et des accidents de la vie. Une redefinition de la place et du rôle des commissions consultatives départementales est à l'étude et doit, pour prendre toute sa valeur, se situer dans le cadre d'une approche interministérielle du problème de l'accessibilité.

### Données clés

**Auteur :** [M. Barrot Jacques](#)

**Circonscription :** - Union du Centre

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 13782

**Rubrique :** Handicapés

**Ministère interrogé :** handicapés et accidentés de la vie

**Ministère attributaire :** handicapés et accidentés de la vie

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 5 juin 1989, page 2514